

Fonds de dotation Unapei 60

Fonds de dotation régi par l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008

300 Chaussée Traversière

60600 AGNETZ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fonds de dotation Unapei 60

Fonds de dotation régi par l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008

300 Chaussée Traversière
60600 AGNETZ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration du Fonds de dotation Unapei 60

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Unapei 60 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application des règlements ANC N° 2022-06 et 2023-03 obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, décrit dans la note "Changement de réglementation comptable" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 juin 2026
Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Eric GODEAU

BILAN

A C T I F	2025			2024
	Montant brut	Amort et prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)				
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés	0	0	0	0
Logiciels, droit et valeurs similaires	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles				
Terrains	170 000	0	170 000	170 000
Constructions	680 000	68 506	611 494	630 923
Installations techniques, matériel et outillage	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations Financières				
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL II	850 000	68 506	781 494	800 923
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 199	0	7 199	1 548
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres créances	0		0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement		0	0	0
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	108 211	0	108 211	128 747
TOTAL III	115 410	0	115 410	130 295
Frais d'émission des emprunts IV	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts V	0	0	0	0
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif VI	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V+VI)	965 410	68 506	896 905	931 218

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet

(2) Dont à moins d'un an :> 7 199

Dont à plus d'un an :>

(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF :>

BILAN

PASSIF	2025	2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds statutaire	15 000	15 000
fonds propres complémentaire	850 000	850 000
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds statutaire	0	0
fonds propres complémentaire	0	0
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	44 118	38 441
Autres réserves	0	0
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-16 165	5 677
Situation nette (sous total)	892 953	909 118
Fonds propres consommables	0	0
Subvention d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL I	892 953	909 118
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés liée aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	0	0
TOTAL II	0	0
PROVISIONS		0
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
TOTAL III	0	0
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	0	0
Emprunts et dettes financières diverses (3)	0	0
Instrument financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	3 952	2 100
Dettes legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes (5)	0	20 000
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL IV	3 952	22 100
Ecart de conversion et différence d'évaluation Passif	TOTAL V	
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V)	896 905	931 218

- (1) Dont compte 1201 :>
Dont compte 1291 :>
Résultats sous contrôle de tiers financeurs
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :>
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.
(4) Dont à plus d'un an :>
Dont à moins d'un an>
(5) Dont fonds des majeurs protégés.....>

.....
.....
0
.....
0
0

COMPTE DE RESULTAT - 1ère partie	2025	2024
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0	0
Vente de biens et de service		
Ventes de biens	0	0
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Prestations de services	51 389	49 753
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subvention d'exploitation	0	0
Versements des fondateurs	0	0
Ressources liées à la générosité du public	0	0
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contribution financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0
Produits des cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	51 389	49 753
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stocks (marchandises)	0	0
Autres achats et charges externes	3 671	2 050
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	4 454	2 597
Salaires	0	0
Cotisations sociales	0	0
Autres charges du personnel	0	0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	19 429	19 429
Dotations aux provisions	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	40 000	20 000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	67 554	44 076
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-16 165	5 677
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	0	0
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instrument de trésorerie	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciation et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	0	0
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I - II + III - IV)	-16 165	5 677

COMPTE DE RESULTAT - 2ème partie	2025	2024
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Participatin des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	51 389	49 753
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	67 554	44 076
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	-16 165	5 677
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le fonds de dotation Unapei 60 créé le 24 juin 2021, demeurant au 300 chaussée traversière 60600 Agnetz, ayant pour objet de promouvoir et de développer toute œuvre d'intérêt général à caractère social, médico-social et éducatif en visant notamment à :

L'épanouissement moral, physique et intellectuel des personnes en situation de handicap; l'éducation, la formation et l'aide à l'insertion sociale pour les personnes en situation de handicap

Engager une démarche philanthropique par tous moyens, auprès de tous partenaires, particuliers et entreprises, pour recueillir les fonds nécessaires à la mise en œuvre d'actions entrant dans l'Objet ci-dessus, et notamment par voie d'appel à la générosité publique, l'organisation de toutes opérations de mécénat, de produit-partage;

Développer toutes actions, services ou établissements nécessaires à la poursuite de son Objet

Le montant de la dotation 15 000€ numéraire non consommable

Apport deux biens immobiliers du valeur de 850 000€ par l'Unapei de l'Oise

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
 - indépendance des exercices,
 - et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, complété du règlement ANC N°2023-03, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 et 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires sur l'exercice 2025 pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, complété du règlement ANC N°2023-03, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Aucun reclassement n'a été opérés sur la colonne comparative 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles.

IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité suivant le mode linéaire :

- Gros oeuvre.....30 à 50 ans,
- Façade toiture.....19 à 25 ans,
- Chauffage Electricité.....19 à 30 ans,
- agencements, installations.....5 à 30 ans,
- matériel et outillage.....5 à 10 ans,
- matériel de transport.....3 à 7 ans,
- matériel, mobilier de bureau, informatique.....3 à 10 ans,
- autres.....3 à 10 ans.

Les résultats de chaque établissement découlent des calculs d'amortissements suivant le plan comptable M22.

CREANCES ET DETTES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur est constituée par le coût hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaires aux comptes pour l'exercice 2025 sont évalués à 1 801 HT soit 2 162€ TTC

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations
au 31 décembre
2024Acquisitions de
l'exerciceDiminutions de
l'exercice et
virements de
poste à posteImmobilisations
au 31 décembre 2025

(1)

(2)

(3)

(4) = (1) + (2) - (3)

Immobilisations incorporelles

201	Frais d'établissement	0			0
203	Frais de recherche et de développement	0			0
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0			0
206	Droit au bail	0			0
208	Autres immobilisations incorporelles	0			0
	Sous Total	0	0	0	0

Immobilisations corporelles

211	Terrains	170 000			170 000
212	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0			0
213	Constructions sur sol propre	680 000			680 000
214	Constructions sur sol d'autrui	0			0
215	Installations, matériel et outillage techniques	0			0
		0			0
		0			0
		0			0
218	Autres immobilisations corporelles	0			0
	Sous Total	850 000	0	0	850 000

Immobilisations financières

261	Participations	0			0
267	Créances rattachées à des participations	0			0
271	Autres titres immobilisés	0			0
274-275-276	Prêts et autres immobilisations financières	0			0
	Sous Total	0	0	0	0

Immobilisations en cours

231	Immobilisations corporelles en cours	0		0	0
232	Immobilisations incorporelles en cours	0			0
237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0			0
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0			0
	Sous Total	0	0	0	0

TOTAL GENERAL**850 000****0****0****850 000**

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements
cumulés
au 31 décembre
2024Dotations de
l'exercice et
mouvementsDiminutions de
l'exercice et
virements poste àAmortissements
cumulés
au 31 décembre 2025

(1)

(2)

(3)

(4) = (1) + (2) - (3)

Amortissements des immobilisations incorporelles

2801	Frais d'établissement	0			
2803	Frais de recherche et de développement	0			
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0			
2806	Droit au bail	0			
2808	Autres immobilisations incorporelles	0			0
	<i>Sous Total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Amortissements des immobilisations corporelles

2811	Terrains	0			
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	0			0
2813	Constructions sur sol propre	49 077	19 429		68 506
2814	Constructions sur sol d'autrui	0			0
2815	Installations, matériel et outillage techniques	0			0
		0			
		0			
		0			
2818	Autres immobilisations corporelles	0			0
	<i>Sous Total</i>	<i>49 077</i>	<i>19 429</i>	<i>0</i>	<i>68 506</i>

TOTAL GENERAL

49 077

19 429

0

68 506

Fonds de dotation Unapei60

Exercice clos le 31 décembre 2025

TABLEAUX PROVISIONS FONDS DEDIES

Montant au
31 décembre
2024

Reclassement

Dotations de
l'exercice

Reprises de
l'exercice

Montant au
31 décembre
2025

(1)

(2)

(3)

(4) = (1) + (2) - (3)

Provisions réglementées

141	Destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement					
142	Pour renouvellement des immobilisations					0
145	Amortissements dérogatoires					
14861	Réserves des plus values nettes d'actif immobilisé					0
14862	Réserves des plus values nettes d'actif circulant					
	Sous Total	0		0	0	0

Provisions pour risques et charges (I)

151	Provisions pour risques					
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
158	Autres provisions pour charges					0
	Sous Total	0	0	0	0	0

Dépréciations

29	Dépréciation des immobilisations					
39	Dépréciation des stocks et encours					
49	Dépréciation des comptes de tiers					
59	Dépréciation des comptes financiers					
	Sous Total	0	0	0	0	0

Fonds dédiés (II)

194	Sur subventions de fonctionnement					0
195	Sur dons manuels affectés					
197	Sur legs et donations affectés					
	Sous Total	0	0	0	0	0

TOTAL GENERAL

0

0

0

0

0

- (I) dont reclassement de provisions risques et charges en provisions réglementées, notamment, des provisions constituées en utilisation de crédits non reconductibles.
(II) l'explication des mouvements des fonds dédiés est en page 12

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CADRE A - ETAT DES CREANCES			
	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an
De l'Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'Actif Circulant			
Clients	7 199	7 199	
Autres créances clients	0	0	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteur divers			
Charges constatées d'avance	0	0	
TOTAUX	7 199	7 199	0
(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant rembours. obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés			

CADRE B - ETAT DES DETTES				
	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5 ans au+	A+ de 5 ans
Emprunts obligatoires convert. (1)				
Autres emprunts obligatoires (1)				
Emp.aup.étbl. crédit à 2 ans maxi.				
Emp.aup.étbl.crédit à plus 2 ans				
Empr. dettes financ.divers (1) (2)				
Fournisseurs et cptes rattachés	3 952	3 952		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale autres organis. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts.taxes. assimilées				
Dettes / immobil et cptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	0	0		
Dettes repres.titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	3 952	3 952	0	0
(1) Empr. sous . en cours d'exercice				
(1) Empr. rem. en cours d'exercice				
(2) Montant des div.empr et dettes contractés auprès assoc.pers.phys.				

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au 31/12/2024	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds statutaire	15 000				15 000
Fonds complémentaire	850 000				850 000
Fonds Associatifs avec droit de reprise :					
Dons et legs					
Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Réserves					0
Excédents affectés à l'investissement					0
Réserves de compensation	38 441	5 677			44 118
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement					
Autres réserves					
Report à nouveau					0
Report à nouveau (gestion non contrôlée)					0
Dépenses non opposables aux financeurs					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Dépenses non opposables aux tiers financeurs					
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)					0
gestion propre	5 677	-5 677	-16 165		-16 165
gestion contrôlée					
Total du Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Reprises de subventions au compte de résultat					
Subventions d'investissements nettes					
Provisions réglementées					0
Couverture du besoin en fonds de roulement					0
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations					
Réserves des plus-values nettes d'actif					
Droits des propriétaires					
Total	909 118	0	-16 165	0	892 953